

AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 42.674.891 DT et un résultat de la période de 2.222.619 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 31 Décembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2023, 18,64% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,36% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 34.708.618 DT au 31 Décembre 2023, et représente une quote-part de 81,33% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,33% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	NOTE	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<u>AC1</u> <u>Portefeuille Titres</u>	4.1	<u>34 708 618,263</u>	<u>36 721 760,983</u>
a- Actions et valeurs assimilées		1 425 162,218	0,000
b- Obligations et valeurs assimilées		33 283 456,045	36 721 760,983
<u>AC2</u> <u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>7 952 514,801</u>	<u>9 608 223,159</u>
a- Placements monétaires	4.2	0,000	1 013 594,937
b- Disponibilités	4.3	7 952 514,801	8 594 628,222
<u>AC4</u> <u>Autres actifs</u>	4.4	<u>13 757,616</u>	<u>15 303,391</u>
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>42 674 890,680</u>	<u>46 345 287,533</u>
 <u>PASSIF</u>			
<u>PA1</u> <u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	4.5	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>PA2</u> <u>Opérateurs créditeurs</u>	4.6	<u>34 247,744</u>	<u>45 961,909</u>
<u>PA3</u> <u>Autres créditeurs divers</u>	4.7	<u>109 180,705</u>	<u>110 303,814</u>
TOTAL PASSIF		143 428,449	156 265,723
 <u>ACTIF NET</u>			
<u>CP1</u> <u>Capital</u>	4.8	<u>40 254 541,987</u>	<u>43 714 293,559</u>
<u>CP2</u> <u>Sommes distribuables</u>	4.9	<u>2 276 920,244</u>	<u>2 474 728,251</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		100,473	323,754
b- Sommes distribuables de la période		2 276 819,771	2 474 404,497
ACTIF NET		42 531 462,231	46 189 021,810
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		42 674 890,680	46 345 287,533

ETAT DE RESULTAT
(Unité : en DT)

Rubrique	NOTE	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/12/202	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
PR 1 <u>Revenus de portefeuille-titres</u>	<u>4.1</u>	<u>520 654,027</u>	<u>2 233 993,483</u>	<u>536 944,769</u>	<u>2 591 288,865</u>
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.2</u>	<u>125 753,378</u>	<u>509 743,104</u>	<u>183 887,225</u>	<u>886 138,697</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>646 407,405</u>	<u>2 743 736,587</u>	<u>720 831,994</u>	<u>3 477 427,562</u>
CH 3 <u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>4.10</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.11</u>	<u>-92 556,042</u>	<u>-387 577,832</u>	<u>-101 710,940</u>	<u>-470 734,571</u>
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>553 851,363</u>	<u>2 356 158,755</u>	<u>619 121,054</u>	<u>3 006 692,991</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	<u>4.12</u>	<u>-17 998,069</u>	<u>-74 894,611</u>	<u>-20 266,382</u>	<u>-89 254,704</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>535 853,294</u>	<u>2 281 264,144</u>	<u>598 854,672</u>	<u>2 917 438,287</u>
PR 4 <u>Régularisations du résultat d'exploitation</u>		<u>128 466,786</u>	<u>-4 444,373</u>	<u>-118 789,424</u>	<u>-443 033,790</u>
Sommes distribuables de la période		<u>664 320,080</u>	<u>2 276 819,771</u>	<u>480 065,248</u>	<u>2 474 404,497</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-128 466,786</u>	<u>4 444,373</u>	<u>118 789,424</u>	<u>443 033,790</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 760,623	-16 811,572	-1 872,000	-56 493,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		120,596	-41 833,665	2 590,000	-277 760,739
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>538 734,513</u>	<u>2 222 618,907</u>	<u>599 572,672</u>	<u>2 583 184,548</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période u 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>AN 1</u> <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>538 734,513</u>	<u>2 222 618,907</u>	<u>599 572,672</u>	<u>2 583 184,548</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>535 853,294</u>	<u>2 281 264,144</u>	<u>598 854,672</u>	<u>2 917 438,287</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	<u>2 760,623</u>	<u>-16 811,572</u>	<u>-1 872,000</u>	<u>-56 493,000</u>
c- <u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	<u>120,596</u>	<u>-41 833,665</u>	<u>2 590,000</u>	<u>-277 760,739</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN 2</u> <u>Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 474 362,717</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 099 758,068</u>
<u>AN 3</u> <u>Transactions sur le capital</u>	<u>2 467 171,327</u>	<u>-3 405 815,769</u>	<u>-2 500 422,370</u>	<u>-11 699 877,298</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>16 984 474,855</u>	<u>81 499 436,585</u>	<u>22 207 212,847</u>	<u>137 742 967,013</u>
-Capital	<u>16 165 134,986</u>	<u>77 708 928,050</u>	<u>21 277 473,217</u>	<u>132 249 235,370</u>
-Régularisation des sommes non distribuables	<u>-22 255,345</u>	<u>-70 083,179</u>	<u>-155 262,627</u>	<u>-540 189,205</u>
-Régularisation des sommes distribuables	<u>841 595,214</u>	<u>3 860 591,714</u>	<u>1 085 002,257</u>	<u>6 033 920,848</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-14 517 303,528</u>	<u>-84 905 252,354</u>	<u>-24 707 635,217</u>	<u>-149 442 844,311</u>
-Capital	<u>-13 823 235,296</u>	<u>-81 115 073,364</u>	<u>-23 676 564,494</u>	<u>-143 082 806,072</u>
-Régularisation des sommes non distribuables	<u>19 054,358</u>	<u>75 122,158</u>	<u>172 738,595</u>	<u>553 907,474</u>
-Régularisation des sommes distribuables	<u>-713 122,590</u>	<u>-3 865 301,148</u>	<u>-1 203 809,318</u>	<u>-6 913 945,713</u>
Variation de l'actif net	<u>3 005 905,840</u>	<u>-3 657 559,579</u>	<u>-1 900 849,698</u>	<u>-11 216 450,818</u>
<u>AN 4</u> <u>ACTIF NET</u>				
a- <u>En début de période</u>	<u>39 525 556,391</u>	<u>46 189 021,810</u>	<u>48 089 871,508</u>	<u>57 405 472,628</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>42 531 462,231</u>	<u>42 531 462,231</u>	<u>46 189 021,810</u>	<u>46 189 021,810</u>
<u>AN 5</u> <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a- <u>En début de période</u>	<u>393 704</u>	<u>453 310</u>	<u>478 007</u>	<u>564 834</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>417 989</u>	<u>417 989</u>	<u>453 310</u>	<u>453 310</u>
Valeur liquidative	<u>101,753</u>	<u>101,753</u>	<u>101,893</u>	<u>101,893</u>
<u>AN6</u> <u>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u>	<u>5,37%</u>	<u>5,22%</u>	<u>5,08%</u>	<u>4,68%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2023

1- Présentation de la société

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de

cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non

distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2023 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	1 425 162,218
Obligations	2	5 374 001,013
Emprunts d'Etat	3	27 909 455,032
Total		34 708 618,263

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net
TN07QQGUCDR0	AMEN TRESOR SICAV	12 122	1 320 122,17	1 321 007,072	3,11%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	729	100 059,62	104 155,146	0,24%
	TOTAL		1 420 181,790	1 425 162,218	3,35%

(2) Obligations des sociétés:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net
TN0003400348	AMEN BANK 2009 A	18,000	119,790.00	121,114.80	0.28%
TN0003400355	AMEN BANK 2009 B	13,000	86,515.00	88,064.60	0.21%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	10,000	600,000.00	639,080.00	1.50%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5,000	500,000.00	528,604.00	1.24%
TN0003400322	AMEN BANK2008	25,000	51.83	51.83	0.00%
TN0003400322	AMEN BANK2008	40,000	85.3	85.3	0.00%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15,000	375,000.00	387,912.00	0.91%
TN0003600574	ATB 2009/B1	5,000	50,000.00	51,408.00	0.12%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3,000	240,000.00	257,827.20	0.61%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3,000	240,000.00	243,986.40	0.57%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2,000	200,000.00	214,359.68	0.50%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3,000	300,000.00	305,402.40	0.72%
	ATTIJARI BANK 2010	20,000	0.001	0.001	0.00%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2,000	160,000.00	163,532.80	0.38%
	BATAM 2001	20,000	2,000,000.00	0	0.00%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2,000	200,000.00	208,526.40	0.49%
TN0003100674	BNA 2009	10,000	66,580.00	68,692.00	0.16%
TN0003100674	BNA 2009	10,000	66,580.00	68,692.00	0.16%
TN0001300623	BTE 2011/B	5,000	225,000.00	235,048.00	0.55%
	SERVICOM16	1,000	100,000.00	0	0.00%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2,000	160,000.00	170,220.80	0.40%
TN0006610430	TL SUB 2016	2,500	50,000.00	52,626.00	0.12%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2,500	250,000.00	264,354.00	0.62%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16,000	480,000.00	490,316.80	1.15%
TN0003900263	UIB 2011/B	15,000	600,000.00	610,572.00	1.44%
TN0003900263	UIB 2011/B	5,000	200,000.00	203,524.00	0.48%
	TOTAL		7,269,602.131	5,374,001.013	12.64%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.

(ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné en totalité. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 21 KDT (Intérêts calculés au taux initial).

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV..

(3) BTA et Obligations de l'ETAT :

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net
TN0008000606	BTA13042028	1,000	915,000.00	953,621.36	2.24%
TN0008000655	BTA290327	3	2,775.00	2,895.31	0.01%
TN008000655	BTA290327A	12,537	11,829,913.20	12,332,708.56	29.00%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	20,000	2,000,000.00	2,070,784.00	4.87%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	20,000	2,000,000.00	2,049,248.00	4.82%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10,000	1,000,000.00	1,008,656.00	2.37%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20,000	2,000,000.00	2,112,448.00	4.97%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	2,000	200,000.00	211,244.80	0.50%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20,000	2,000,000.00	2,081,744.00	4.89%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	6,250	625,000.00	630,650.00	1.48%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	18,750	1,875,000.00	1,893,015.00	4.45%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5,000	500,000.00	511,228.00	1.20%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	5,000	500,000.00	512,092.00	1.20%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5,000	500,000.00	533,768.00	1.25%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10,000	1,000,000.00	1,005,352.00	2.36%
	TOTAL		26,947,688.200	27,909,455.032	65.62%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/10/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des obligations	340 711,342	1 338 523,756	301 839,256	1 015 540,536
Dividendes	0,000	80 732,636	0,000	322 065,963
Revenus des BTA	179 942,685	814 737,091	235 105,513	1 253 682,366
TOTAL	520 654,027	2 233 993,483	536 944,769	2 591 288,865

4.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de la rubrique placements monétaires est nul au 31-12-2023.

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/10/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Certificats de dépôt	18 259,660	112 637,698	183 887,225	464 467,375
Revenus de Comptes Rémunérés	8 924,000	22 658,167	0,000	40 112,452
Revenus des Pensions Livrées	98 569,718	374 447,239	0,000	381 558,870
TOTAL	125 753,378	509 743,104	183 887,225	886 138,697

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à 7 952 514,801 Dt et se détaille comme suit:

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	7 952 514,801	18,70%
TOTAL	7 952 514,801	18,70%

4.4- Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Intérêt courus /compte rémunéré	11 524,687	15 303,391
Intérêts intercalaires à recevoir	2 232,929	0,000
Total	13 757,616	15 303,391

4.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2023.

4.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	8 681,115	10 183,717
Dépositaire	25 566,629	35 778,192
Total	34 247,744	45 961,909

4.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Retenue à la Source	85 988,239	86 155,305
Jetons de Présence	19 203,022	19 443,484
TCL	517,000	631,538
CMF	3 472,444	4 073,487
Autre	0,000	0,000
Total	109 180,705	110 303,814

4.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2022	43 714 293,559
Souscriptions	77 708 928,050
Rachats	-81 115 073,364
VDE/emp.société	0,000
VDE/titres.Etat	-2 100 000,000
VDE / titres OPCVM	4 980,428
+/- V réalisée emp.société	0,000
+/- V réal/titres Etat	36 650,000
+/- V réal/ titres OPCVM	-78 483,665
+/- V report/oblig.société	2 100 000,000
+/- V report/titres.Etat	-21 792,000
+/- V report/titres OPCVM	0,000
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-70 083,179
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	75 122,158
Capital au 31-12-2023	40 254 541,987

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à -3 657 559,579 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2023 est de 417 989 contre 453 310 au 31/12/2022.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombred'actionnaires au 31-12-2022	762
Nombre d'actionnaires entrants	22
Nombre d'actionnaires sortants	-68
Nombred'actionnaires au 31-12-2023	716

4.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31-12-2023 s'élèvent à 2.276.920,244 Dt contre 2.474.728,251 DT au 31-12-2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Sommes distribuables des exercices antérieurs	100,473	323,754
Résultat d'exploitation	2 281 264,144	2 917 438,287
Régularisation du résultat d'exploitation	-4 444,373	-443 033,790
Total	2 276 920,244	2 474 728,251

4.10- Intérêts des mises en pensions

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de cette rubrique au 31/12/2023 est nul.

4.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- La rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- La rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% del'Actif de AmenPremière Sicav	Montantdel'Actif
0,12%	< 10 millionsde dinars
0,09%	< 20 millionsde dinars
0,07%	>20millionsde dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/10/2023au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/10/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	25 288,537	105 915,989	29 705,299	137 480,893
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	29 750,000	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	59 830,005	251 911,843	64 568,141	303 503,678
Total	92 556,042	387 577,832	101 710,940	470 734,571

4.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2023au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/10/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	10 115,412	42 366,390	11 882,124	54 992,367
Sces bancaires et assimilés	2 910,726	7 048,569	7,205	7 661,982
TCL	187,931	6 151,652	1 577,053	7 400,355
Jetons de présence	4 784,000	18 928,000	6 800,000	19 200,000
Autres	0,000	400,000	0,000	0,000
Total	17 998,069	74 894,611	20 266,382	89 254,704